



MAIRIE DE
Tournay

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 04/11/2015

SEANCE 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h30.

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 septembre 2015

Le projet de procès-verbal n'appelle pas de remarque particulière.

Le projet est adopté à l'unanimité.

2. Esplanade de la gare : proposition de bail à construction

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'obtenir la construction d'une structure bâtie sur une parcelle appartenant à la commune :

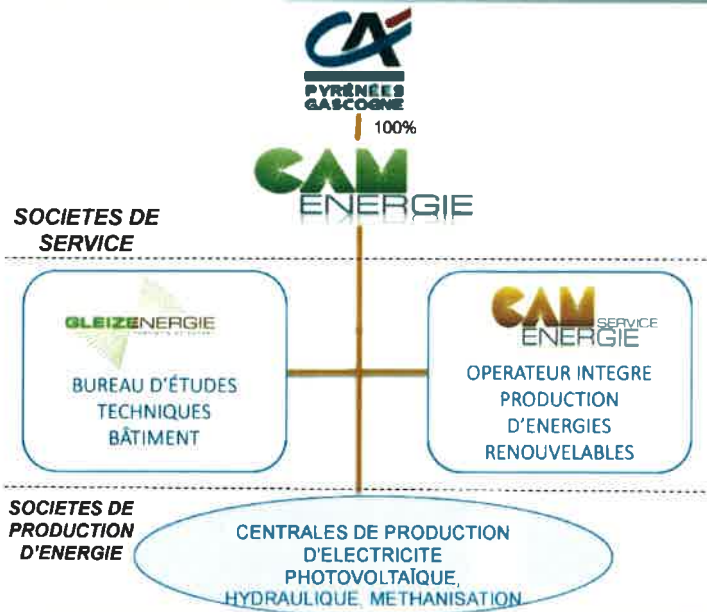
l'esplanade de la gare. Il informe en effet l'assemblée que la société CAM Energie lui a présenté le projet qui consiste à laisser la société construire une structure sur laquelle seraient posés des panneaux photovoltaïques. La commune conserverait la possibilité d'utiliser gratuitement l'espace situé sous la structure. Un représentant de ladite société développe le projet aux membres du Conseil. Il s'agit d'une structure de 60x30m l'opérateur prenant en charge le terrassement, les plots béton, la charpente livrée et posée, la couverture nord et sud, l'intégration d'un générateur photovoltaïque de 250 kWc sur le pan sud et le raccordement injection. Ce projet sera réalisé dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de 30 ans durant lequel la commune percevrait un loyer fixe annuel de 1 € et jouirait gratuitement de cet équipement pour tout type de manifestation.

Ce projet rentre dans le cadre d'un appel à projet ministériel et la société CAM Energie est intéressée par cet emplacement car il cumule les quatre conditions nécessaires : la parcelle doit être constructible, en zone non inondable, exposée au soleil, et bénéficier d'un réseau électrique à proximité.

Monsieur le Maire propose de réserver un avis favorable au projet présenté.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE regrette de mettre cet équipement proche du centre-ville et notamment de la bastide. De plus, les poteaux du milieu compromettent une utilisation optimale (bal, etc.). Il reste attaché à l'installation d'une maison de santé sur cet emplacement. Monsieur Jean-Claude DELAS fait néanmoins remarquer que les professionnels ne semblent malheureusement pas motivés par un tel projet pour lequel des locaux existants et disponibles seraient particulièrement adaptés. La proposition de souscription d'un bail à construction avec la société CAM Energie est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

UN ACTEUR INTÉGRÉ À UN GROUPE



Filiale Energies renouvelables et Efficacité énergétique des bâtiments du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne depuis 2008

Chiffres clés :

- 24 M€ de chiffres d'affaires consolidé en 2015
- 250 M€ d'investissements
- 71 MW construits répartis sur 220 centrales de production
- Top 10 français des producteurs indépendants d'énergie

3

EN QUELQUES MOTS...

❖ 4 Secteurs

- ✓ Développement
- ✓ Construction
- ✓ Financement & Gestion d'actifs
- ✓ Maintenance & Exploitation

❖ 3 Filières

- ✓ Photovoltaïque
- ✓ Méthanisation
- ✓ Hydro électricité

Le tout en gardant la valeur ajoutée sur le territoire nayais...

❖ 2 Pays

- ✓ France : Bureaux à Tarbes, Atelier à Bénéjacq
- ✓ Chili (antenne à Santiago)

HYDROELECTRIQUE : Réhabilitation complète d'une centrale

Localisation : Mirepeix - 64
 Maître d'ouvrage : HYDRO LES VIGNES
 Puissance : 1 MW
 Coût : 3 000 k€
 Date mise en service : juillet 2014



PHOTOVOLTAÏQUE : Réalisation d'une centrale au sol

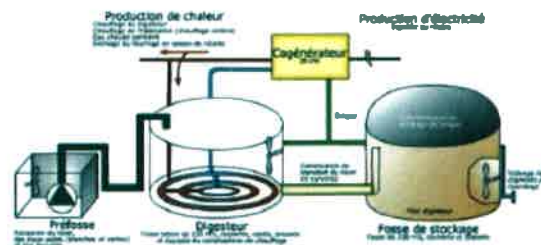
Localisation : Saint Clar - 64
 Maître d'ouvrage : SNC SAINT CLAR
 Puissance : 8 910 kWc
 Coût : 31 000 k€
 Date mise en service : juillet 2009



METHANISATION : Mise en œuvre d'une usine de méthanisation

Localisation : Pellefigue - 32
 Maître d'ouvrage : SAS METHAGRI32
 Puissance : 929 kW
 Coût : 6 500 k€

Méthanisation substrats agricoles
 Cogénération biogaz
 Valorisation chaleur séchage digestat / séchage céréales
 Réseau de chaleur



Cours d'eau	Lieu (Province)	Puissance (MW)	Productible (GWh)	CAPEX (M€)
Colorado	Talca	9,03	51,49	28,00
San Pedro	Talca	3,00	17,10	8,2
La Sombra	Linares	4,36	24,85	12,9
Bullileo	Ñuble	2,54	14,49	8,0
San José	Ñuble	3,00	17,00	7,7
Lahuenco	Cautin	3,00	16,88	8,6
Chipaco	Bio-Bio	1,54	7,39	4,2
Pangué	Bio-Bio	7,82	44,30	22,2
Total		34,3	194	99,8

Localisation des droits d'eau détenus



❖ **Particularité de l'implantation des projets**

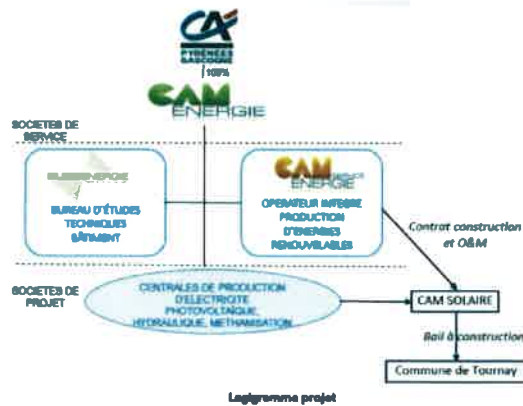
- Zone habitée (besoin en électricité croissant)
- Zone en expansion (proche Concepcion, 2^{ème} bassin économique du Chili)
- Pluviométrie assurée



Droits acquis appartenant à CAM ENERGIE

PHOTOVOLTAÏQUE : Construction d'un bâtiment neuf

Localisation : Tournay
Puissance : 250kWc
Date mise en service : Réponse AOS Mars 2016



PHOTOVOLTAÏQUE : Construction d'un bâtiment neuf

- ❖ Longueur : 60 m + 2 m de volée (1 m sur chaque pignon)
- ❖ Largeur au sol : 30 m
- ❖ Largeur au sol côté sud : 24 m
- ❖ Pente du toit : 30%
- ❖ Calepinage : paysage : 37 x 25 modules soit 249,75 kWc
- ❖ Hauteur sablière sud : 3,80 m
- ❖ Hauteur sablière nord : 8 m
- ❖ Hauteur faitage : 11 m
- ❖ Nombre plots béton : 33

CONTREPARTIES :

- ❖ Prise en charge du terrassement
- ❖ Prise en charge des plots béton
- ❖ Prise en charge de la charpente livrée et posée
- ❖ Prise en charge de la couverture nord et sud
- ❖ Intégration d'un générateur photovoltaïque de 250 kWc sur le pan sud
- ❖ Prise en charge du raccordement injection
- ❖ Sur la base d'un bail à construction d'une durée de 30 ans durant lequel la commune percevra un loyer fixe annuel de 1 €.

9





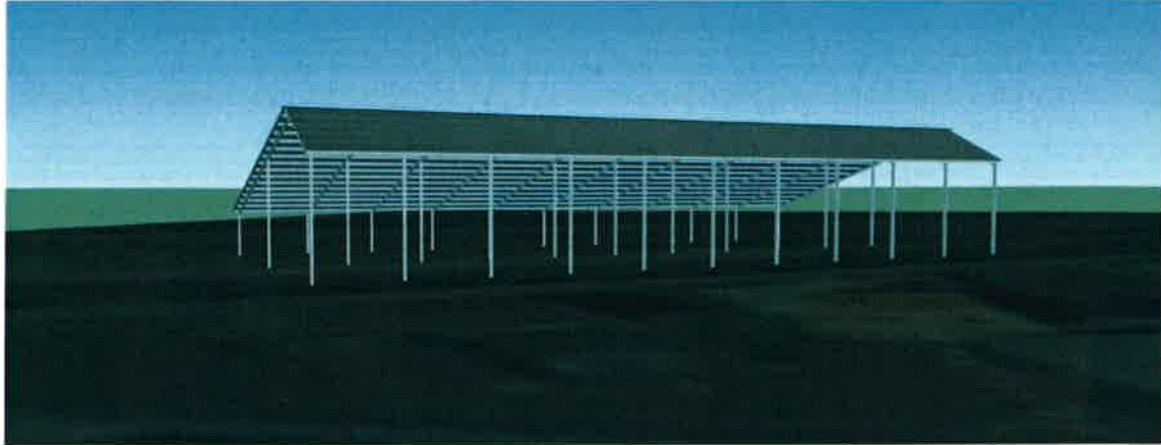
12

HORS CADRE :

- ❖ La mise en place d'éclairages ni de tout équipement intérieur
- ❖ Le traitement du sol à l'intérieur du bâtiment
- ❖ La clôture du site
- ❖ Bardage éventuel



10



3. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale soumis par la préfète des Hautes Pyrénées à l'avis du conseil municipal prévoyant la fusion des deux communautés actuelles des cantons de Tournay et Pouyastruc.

Monsieur le Maire considère que cette perspective correspond à une cohérence territoriale, compte tenu de la taille et des caractéristiques sociodémographiques et économiques de ces deux territoires, dont le lien spatial est constitué par le lac de l'Arrêt-Darré.

De plus, cette fusion se caractériserait par la fusion de deux territoires d'importance comparable, tant en matière de démographie que de potentiel fiscal et de nombre de communes, permettant d'envisager qu'une telle fusion présenterait un caractère équilibré, tant en termes de moyens que de gouvernance.

Enfin, dans l'ensemble proposé, la commune de Tournay, de loin la plus importante à tous points de vue, aurait vocation à accueillir le siège du futur EPCI, en sa qualité de principal bourg-centre du nouveau territoire communautaire constitué.

Monsieur le Maire propose donc d'émettre un avis favorable au projet de fusion proposé entre les EPCI de Tournay et Pouyastruc et de demander à ce que le futur arrêté préfectoral de création détermine la commune de Tournay comme siège du futur EPCI résultant de la fusion.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Francis ARTIGUE.

4. Aménagement de la place d'Astarac : demandes de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'étude de faisabilité pour le réaménagement de la place de la bastide à Tournay qui a été commanditée par la commune. Ce projet est évalué à 1,017 M€.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter les différents partenaires pour le financement de ce projet à hauteur de 250 000 € pour l'Etat, 120 000 € pour l'Europe, 120 000 € pour le Conseil Régional, 120 000 € pour le Conseil Départemental.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Equipements sportifs : point sur les études en cours

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre entre les conseillers départementaux et les services du Département a permis d'échanger sur les équipements sportifs communaux. En effet, la commune souhaiterait récupérer le plateau de l'école primaire afin d'y aménager un parking et ainsi désengorger la place.

Deux projets ont été imaginés par les services du Département. Le premier est la restitution en totalité du plateau à la commune mais ne satisfait pas les besoins sportifs du collège qui veut pouvoir disposer d'une aire de sports à proximité. La deuxième hypothèse consisterait à diviser le plateau en deux pour satisfaire les besoins sportifs du collège et la moitié des places de stationnement envisagées par la commune pour un coût de 400 000 €.

Une nouvelle rencontre entre le Maire et le Président du Conseil Départemental a permis de mettre en évidence la non faisabilité du projet de plateau divisé compte tenu de son coût. Monsieur le Maire a proposé d'installer l'aire de sports à côté du gymnase dans une logique d'homogénéité des équipements sportifs et de bonne gestion des deniers publics.

Le Président du Conseil Départemental a suggéré, à l'issue de la réunion, de mandater l'ADAC 65 pour étudier l'hypothèse d'aménagement du plateau sportif de

l'autre côté de l'Arros par l'intermédiaire d'une passerelle ainsi que l'hypothèse d'aménagement à côté du gymnase.

Le conseil municipal prend acte.

6. Micro-crèche : restitution de l'enquête sur les modes de garde

Monsieur le Maire donne lecture de la restitution de l'enquête sur les modes de garde faite par la Caisse d'Allocations Familiales. Celle-ci confirme le besoin exprimé par les familles d'avoir un mode de garde collective pour la petite enfance et conforte l'intention de la municipalité de continuer de faire avancer ce projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a déjà des pistes d'opérateurs privés intéressés par ce projet et que la commune est donc dans l'attente d'une concrétisation. Les locaux mis à disposition pourraient être ceux de l'ancienne école de garçons située place DENAGISCARDE dont la moitié est actuellement occupée par le Relais d'Assistantes Maternelles qui pourrait s'installer juste à côté dans le bâtiment annexe à rénover et agrandir (actuel local à skis) tandis que le club du 3ème âge pourrait utiliser la future salle de réunion du bâtiment du SSIAD. Quelques travaux d'agrandissement seraient nécessaires pour accueillir la micro-crèche et pourraient être subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à envoyer une fiche d'intention à la MSA.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Location de la parcelle G n°113

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le bail signé entre la commune et Bruno MOGEDAS concernant la parcelle 170 située à proximité du domaine du Maïlou. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de location supplémentaire concernant la parcelle G n°113 de 5,26 ha et propose d'appliquer le même montant de 100€/ha soit 526 € annuels à compter du 1^{er} janvier 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Convention avec Yxime/SNCF Réseau relative à l'entretien d'un terrain

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courriel envoyé par Yxime, sous-traitant de SNCF Réseau proposant à la commune de mettre en place un convention

d'entretien gratuite pour la parcelle de l'autre côté de l'esplanade de la gare (Cf. plan) d'une superficie de 1 400 m² environ. Les frais de rédaction de la convention seront pris en charge par SNCF Réseau et aucune redevance ne sera facturée à la commune. En contrepartie, la commune a la charge d'entretenir le terrain.

La proposition est adoptée à l'unanimité



9. Proposition d'assiette de coupes – Exercice 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2016. Après avis de Monsieur David PAMBRUN, Monsieur le Maire propose de retenir le programme annuel de coupes proposé par l'ONF selon le tableau suivant :

Série	Parcelle	Année de passage prévu à l'aménagement	Proposition ONF		Décision du Conseil municipal	
			Dont supprimée ou reportée	Dont volume à marteler m3	Désignation	Destination des produits
U	31_0	2016		83	A marteler	Vente
	31_1	2016		53	A marteler	Vente
	31_2	2016		335	A marteler	Vente
				471		

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Cession chemin rural - Rapport Enquête Publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de Monsieur LABOGE de cession d'un chemin rural communal situé entre les parcelles H3 et H198 jusqu'aux parcelles H11 et H19.

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique a donné lieu à un avis favorable de la part du commissaire-enquêteur. Il propose de déclasser le chemin du service public, d'autoriser la cession du chemin à Monsieur LABOGE pour un montant de 3 000 € et de désigner Monsieur Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la commune dans la signature des actes administratifs de cession du chemin rural.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées : Garantie d'emprunt et éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la demande de garantie d'emprunt de l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées concernant la réhabilitation de 16 logements à la résidence Le Cagnoulet qui avait déjà fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du Conseil municipal. L'assemblée municipale avait subordonné la garantie d'emprunt à l'établissement des conventions de réservations de logements des résidences de La Causserie et des Ancolies n'avaient pas été signées.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces conventions ont été régularisées et donne lecture du projet de convention concernant le Cagnoulet. Il rappelle également que la garantie d'emprunt à hauteur de 40 % porte sur un prêt de l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 431 861 euros.

Monsieur le Maire propose d'accepter de signer cette convention et d'accorder la garantie de cet emprunt.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe également le Conseil de la demande de l'Office Public de l'Habitat de bien vouloir raccorder le réseau éclairage public sur le réseau communal après avoir suivi les préconisations du Syndicat Départemental d'Energie en termes de performance énergétique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

12. Taxes et produits irrécouvrables de 2011 à 2013

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande d'admission en non-valeur du trésorier des produits communaux irrécouvrables en date du 10 septembre 2015 pour un montant de 340,95 € pour les années 2011 à 2013 se décomposant comme suit :

	Sommes non recouvrées
Rôle ou titre de 2011	46,10
Rôle ou titre de 2012	142,85
Rôle ou titre de 2013	152,00
TOTAUX	340,95

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Fourniture de gaz naturel pour l'école maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de fourniture de gaz naturel pour l'école maternelle arrive à échéance. Une consultation a été menée auprès de 3 prestataires selon le tableau ci-dessous.

ANALYSE DES OFFRES - FOURNITURE GAZ MATERNELLE					
	Prix au kWh HT	Prix abonnement mensuel HT	Total consommation	Total abonnement	TOTAL
ANTARGAZ	0,03850 €	14,71 €	1 347,50 €	176,52 €	1 524,02 €
EDF	0,04767 €	32,56 €	2 097,48 €	390,72 €	2 488,20 €
GDF SUEZ	0,04149 €	32,57 €	1 825,56 €	390,84 €	2 216,40 €

Monsieur le Maire propose de retenir le moins disant ANTARGAZ.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Tarifs pour les sorties de l'ALSH de novembre à décembre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour la période de décembre 2015.

Il propose de fixer les tarifs pour la sortie de Tarbes du 16 décembre 2015 :
Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Bail de la brigade de Gendarmerie

Le Maire informe le Conseil municipal que les titres exécutoires émis fin 2014 correspondant au montant de la révision du loyer de fin 2013, de 2014 et de 2015 ne sont pas honorés par la Gendarmerie Midi-Pyrénées. Le juge des référés n'ayant pas voulu trancher le litige, Monsieur le Maire propose de porter l'affaire au fond dans le cas où un accord amiable ne pourrait être trouvé. Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de l'habiliter à pouvoir ester en justice et de désigner comme avocat Maître Julien SOULIE pour défendre la commune.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

16. Droit de préemption de la parcelle E n° 1259 (1 rue Padouen Debat)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Droit de préemption de la parcelle B n° 771 (6 rue du 11 novembre 1918)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Droit de préemption de la parcelle E n° 412 et 414 (1 rue Lacrampe-Loustau)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Droit de préemption de la parcelle B n° 440 et 1293 (6 rue des Coteaux d'Arrêt)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

20. Demande de subvention de fonctionnement de l'Association et Union des donneurs de sang bénévoles des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'Association et Union des donneurs de sang bénévoles des Hautes-Pyrénées. Il propose de ne pas donner suite à cette association non tournayaise, la commune mettant d'ailleurs déjà à disposition des locaux pour le don du sang.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Demande de subvention de fonctionnement du Comité des Hautes-Pyrénées de la Ligue contre le Cancer

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par le Comité des Hautes-Pyrénées de la Ligue contre le Cancer. Il propose de ne pas donner suite à cette demande d'une association non tournayaise.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22.Demande de subvention de fonctionnement du Pétanque Club Tournayais

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par le Pétanque Club Tournayais. Il propose de reconduire le même montant que la subvention accordée en 2014, soit 320 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique au Conseil que les membres du cabinet d'infirmières ont accepté d'acheter la parcelle B n°812 au prix fixé lors du dernier Conseil municipal. La transaction devant se concrétiser par un acte administratif de vente, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Claude DELAS comme représentant de la commune pour cette cession.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francis ARTIGUE indique que le marquage au sol des places handicapées n'est pas assez visible et demande s'il est prévu qu'ils soient refaits. Monsieur le Maire indique que les places seront repensées dans le cadre du réaménagement de la place d'Astarac.

La séance est levée à 23h40.

Le secrétaire de séance,



Monique GAILHOU

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 19 JANVIER 2016

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2015**

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 19 janvier 2016, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique LARRONDO,

